



BP 11

03360 Ainay-le Château.

Tél. : 02 48 60 63 02

Monsieur Laurent Beck  
Département Juridique  
1 & 1 Internet SARL

Monsieur Beck,

Le 20 mai 2011 vous nous faisiez parvenir un courriel nous informant que vous aviez réceptionné de la LICRA une mise en demeure de suspendre notre site internet <http://www.parti-national-radical.fr>. dans les plus brefs délais, nous précisant, au demeurant, de bien vouloir vous faire connaître notre avis à ce sujet.

Ainsi, nous vous informions que la loi N° 2004-575 du 21 juin 2004 définissait tout un ensemble de règles qui devaient obligatoirement présider au retrait d'un contenu ou d'en faire cesser sa diffusion, tout en vous précisant que la tentation totalitaire de la LICRA était de ce fait en infraction totale avec ladite loi.

Dès lors, nous vous demandions, à la vue des explications fournies, d'opposer purement et simplement une fin de non-recevoir à la ligue "antiraciste".

Vous avez, malgré tout, sans tenir compte de nos explications et sans autres formes d'avertissements, procédé à la fermeture de notre site internet, vous plaçant ainsi, à la manière des collabos des régimes politiques totalitaires, sous le commandement de la milice juive sioniste.

Nous vous demandons donc, au nom de la liberté d'expression et du respect de la loi, de procéder à la réouverture de notre site internet sous 72 heures. A défaut, nous porterons cette affaire devant la justice et vous tiendrons pour complice d'un acte liberticide dont nous ne manquerons pas de faire l'écho.

Nous vous prions de croire, Monsieur Beck, à nos sentiments indignés.

Le 24 juin 2010  
Maurice MARTINET  
Président du Parti National Radical

**Copie LRAR à :**

Monsieur le Directeur  
1&1 Internet SARL  
7, place de la Gare  
BP 70109  
57201 Sarreguemines Cedex